

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

02 OCTOBRE 2018

A 18h30mns

**Présents : J. CHAMPETIER, B. PANTEL, N. AJASSE, G. WILLAIN,
E. CHAROUSSET, H. FALGARI, S. FOURNIS, G. PASCAL,
P. ROUSSOTTE, CH. SERRE.**

Absents excusés : Denis FRACH, Jany FRACH et Isabelle PERETTI

Lecture Du compte rendu de la séance précédente et adoption à l'unanimité des membres présents.

Madame Le Maire demande au conseil si on peut rajouter une question à l'ordre du jour qui a été omise lors de la convocation concernant l'exemption du loyer pour un mois du multiservice.

Le conseil à l'unanimité des membres présents est d'accord pour rajouter cette question.

EXEMPTION DU LOYER DE NOVEMBRE 2018 MULTISERVICE 2018/10/042

Madame Le maire rappelle au conseil municipal que la boulangerie a dû fermer du 19 octobre 2017 au 01 novembre 2017 suite à une panne du four. De ce fait il y a eu une perte d'exploitation et malgré cette perte M. SILVA a réglé le loyer.

Madame Le Maire demande au Conseil d'accorder une exonération de loyer représentant un mois de location à savoir 600€TTC.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire DECIDE, à l'unanimité des membres présents d'EXONERER M. SILVA d'un mois de loyer en novembre 2018.

SUBVENTION D'EQUILIBRE SERVICE ASSAINISSEMENT

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il serait nécessaire de mettre en place une subvention d'équilibre pour le budget d'assainissement pour l'année 2018 d'un montant de 29 758.37€ comme prévu au budget 2018. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et afin d'équilibrer le budget d'assainissement donne son accord pour verser une subvention d'équilibre d'un montant de 29 758.37€. (Majorité des membres présents 9 pour et 1 abstention)

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APE)

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'attribuer une subvention à l'association des parents d'élèves pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et vu que l'association participe à tous les projets de l'école DECIDE d'attribuer une subvention de 1500€ pour l'année 2018. (Unanimité des membres présents).

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES AU COMPTE 6232

Madame Le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les principales caractéristiques des dépenses visées à l'article 6232.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire DECIDE de fixer les principales caractéristiques des dépenses pour l'article 6232. :

Cadeaux offerts par la commune à l'occasion d'événements familiaux (Mariage, naissance...), d'événements liés à la carrière (mutation, fin de stage, médaille, départ à la retraite...) ou d'autres événements importants d'agents communaux ou toutes personnes ayant un lien privilégié avec la commune et dont le montant maximal est fixé à 500€.

Couronnes ou gerbes mortuaires offertes par le conseil municipal lorsqu'elles honorent une personne ayant œuvré pour la commune. Accord à l'unanimité des membres présents.

DETACHEMENT DE PARCELLE ET VENTE A M. BOURDILLON.

Madame Le maire rappelle au Conseil Municipal qu'un plan de bornage a été établi par M. Christian LEVEQUE afin de solutionner les problèmes d'empiétement de parcelles par Monsieur BOURDILLON sur la parcelle F490 Lieu-dit BOISSIERES.

Il y a 3 détachements de la parcelle F490 :

Lot 1 90m2 Lot 2 22m2 Lot 3 29m2 soit un total de 141m2
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire donne son accord, à la majorité des membres présents (Pour 9 Abstention 1) et autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces pour finaliser cette vente au prix de 80€ le m2.

REPRISE DE CONCESSIONS ABANDONNEES

Le Conseil Municipal de la commune de VERFEUIL après avoir pris connaissance des procès-verbaux établis comme suit :

1) Procès-verbaux en date du 26 mai 2015 constatant l'état d'abandon des concessions et affichage du 30 mai 2015.

Concessions concernées :

C3/C4/E6/J1/J2/J6/O5/O6/L1/L2/M3/M4/N7/P1/U1/U3.

2) Procès-verbaux en date du 12 septembre 2016 constatant l'état d'abandon des concessions et affichage du 16 septembre 2016.

Concessions concernées :

C3/C4/E6/J1/J2/J4/J6/O5/O6/L1/L2/M3/M4/N7/P1/U1/U3.

3) Procès-verbaux en date du 17 mars 2018 constatant l'état d'abandon des concessions et affichage du 21 mars 2018.

Concessions concernées :

E6/J1/J2/J6/O5/O6/L1/L2/M3/M4/N7/P1/U1/U3.

DECIDE à l'unanimité des membres présents LA REPRISE par la commune des concessions abandonnées et AUTORISE le Maire à faire le nécessaire à cet effet.

MODIFICATION DES STATUTS MAISON DE L'EAU

Madame Le Maire expose au Conseil que le Syndicat MAISON DE L'EAU doit modifier ses statuts suite à la demande de transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » des communes de Saint Marcel de Careiret et de Sabran.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales les communes membres doivent être consultées et les conseils municipaux doivent en délibérer.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire DECIDE à l'unanimité des membres présents D'ACCEPTER la modification des statuts pour intégrer les communes de St Marcel de Careiret et Sabran pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »).

D'autre part Madame Le maire informe le conseil que la maison de l'eau souhaite avoir un avis sur la demande de paiement de contrôle des hydrants 2 solutions nous sont proposées :

Soit par un coefficient (e) multiplié par le nombre d'habitants.

Le Conseil Municipal souhaite plus d'information sur cette redevance avant d'émettre un avis.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

Madame Le maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été lancé un appel de candidatures pour la rénovation de l'éclairage public.

3 sociétés ont été consultées :

SPIE ENGIE INEO VALETTE

Après réception des offres on a :

SPIE	32 382.00€ht	38 858.40€ttc
ENGIE INEO	30 774.00€ht	36 928.80€ttc
VALETTE	28 989.00€ht	34 786.60€ttc

Le Conseil Municipal après avoir entendu les propositions ci-dessus DECIDE à l'unanimité des membres présents de retenir la Sté VALETTE qui est la moins-disante et AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

RENOUVELLEMENT CONVENTION SACPA

Madame Le maire informe le conseil que le contrat de prestations de la SACPA est arrivé à échéance le 30 juin 2018 et demande au Conseil Municipal s'il souhaite le renouveler.

Le conseil après discussion DECIDE à l'unanimité des membres présents de ne pas renouveler le contrat de prestations avec la SACPA.

CONVENTION MISE A DISPOSITION ATELIER RELAIS POUR LA BIBLIOTHEQUE ET CONVENTION MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES.

Madame Le maire rappelle au conseil municipal que l'association VERFEUIL EN CULTURES utilise la salle des fêtes pour ses activités sportives ou culturelles (Ex théâtre etc...) et elle utilise également l'Atelier Relais pour son activité Bibliothèque.

Il est nécessaire de refaire les 2 conventions de mise à disposition

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire DECIDE de renouveler les 2 conventions.

La mise à disposition de la salle des fêtes et de l'Atelier Relais est gratuite, les frais de fonctionnement sont pris en charge par la commune (Electricité chauffage et ménage) et l'association s'engage à laisser les salles en bon ordre après chaque utilisation.

Accord à l'unanimité des membres présents.

PRET DES ENSEMBLES FESTIVITES (1 TABLE 2 BANCS)

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis des années la commune met à disposition des administrés de la commune des ensembles festives (tables et bancs).

Il serait nécessaire d'établir une fiche de réservation avec les noms prénoms et adresse des demandeurs, la date et lieu de dépôt ainsi que le nombre de table(s) et de banc(s).

D'autre part il convient également de préciser si c'est un événement privé ou familial, si c'est une association ou autre.

Tout matériel endommagé sera remplacé par la mairie et facturé à l'usager, d'autre part le matériel ne doit pas sortir de la commune.

Pour le matériel utilisé dans un but autre que familial ou purement associatif Madame le Maire propose de demander une participation de 5€ par ensemble demandé. (1 table + 2 bancs)

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de madame Le maire est d'accord pour établir une fiche de réservation et donne son accord, à l'unanimité des membres présents pour demander 5€ l'ensemble (soit 1 table et 2 bancs).

DEMANDE DE SUBVENTIONS

L'UNSS (union nationale du sport scolaire) Collège de Ventadour demande une subvention afin de pouvoir mener à bien les projets de l'association et de permettre l'association sportive.

L'Association Cèze Omnisport de GOUDARGUES demande également une aide pour développer ses activités en fonction des demandes et des besoins.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire DECIDE à l'unanimité des membres présents de ne pas Subventionner l'UNSS et Cèze Omnisport.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Le Maire informe le Conseil qu'il ne reste plus que deux personnes à voir dans le dossier du Creux de GUILLON (Chemin de camarade) pour finaliser le dossier.

Il faudra donc relancer M. Vincent PLANTEVIN et M. Laurent ROBERT.

La Société « Les Montgolfières du Sud » demande l'autorisation des propriétaires de parcelles desquelles ils sont susceptibles de décoller et ils ont identifié le terrain de football sise au MAS de Mouton comme un site favorable. Ils l'utiliseraient quelques fois par an (par vent de Nord-Est qui les pousse vers Uzès).

Le Conseil est favorable à cette demande mais demande à ce que l'association fasse attention de ne pas créer d'ornières sur le terrain de foot.

Association « Le Logis du Soleil » à PONT SAINT ESPRIT a été créé en juin 2009 et a pour but d'accompagner au quotidien et de renforcer le lien social et de proximité des familles et des personnes en difficultés ou dans l'isolement sans exclure les plus âgées ou les personnes handicapées. C'est aussi un soutien important aux femmes victimes de violence.

Les actions de cette association se déroulent autour de 2 axes :

Axe 1 : Actions solidaires et sociales pour aider les personnes en précarités sociales

Axe 2 : Actions détente, loisirs et amitiés.

L'association souhaite que nous informions les administrés de leurs actions. Le conseil est favorable et il est décidé qu'une info sera mise sur le site de la commune.

L'association TRISOMIE 21 organise comme chaque année leur action Petit déjeuner et ils demandent également d'informer les administrés.

L'action aura lieu le dimanche 18 novembre 2018.

Madame Le Maire donne lecture d'un courrier du SDIS qui nous informe que les contributions seront calculées sur la base des principes suivants :

Population DGF	40%
Potentiel Financier	40%
Distance aux structures opérationnelles	10%
Charge opérationnelle	10%

De répartir en 2 strates de population l'ensemble des communes

Communes de moins de 3500 habitants

Communes de plus de 3500 habitants

De lisser la réforme sur les 8 ans à venir.

Demande de d'achat de parcelle de terrain de la part de Mme ADLER Caroll et M. Vasco DE OLIVEIRA. Il s'agit d'une partie de la parcelle non constructible qui jouxte leur terrain dans le un but de pur agrément entretien et conservation écologique et naturelle de l'espace et du milieu.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire décide de ne pas vendre.

3 personnes de la commune demandent la Reconnaissance en état de catastrophe naturelle suite à la longue sécheresse de l'été 2017.

Le Conseil est favorable à la demande un courrier sera fait dans ce sens à Monsieur Le Préfet du Gard.

Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de l'Association VERFEUIL en cultures. L'Association demande s'il serait possible de faire des travaux d'isolation à l'atelier relais dans le cadre de son utilisation par l'association afin de diminuer la consommation de fuel. Le conseil est favorable et les travaux seront faits par les employés.

Il est rappelé qu'au Mas Mouton il y a eu un lampadaire enlevé lors des travaux de M. AUBERT Gil et il faudrait voir avec l'entreprise VALETTE ce qu'il en est afin de rétablir la situation.

Madame Le Maire rappelle que le 03 octobre 2018 à 16heures il y aura la réunion à la carrière avec MEAC.

Concernant le lieu d'implantation du pylône pour couvrir la zone Blanche Monsieur MONTE a donné la réponse il n'y a pas d'autre lieu susceptible de répondre à la demande.

Le projet continue donc avec l'implantation sur la commune de ST MARCEL DE CAREIRET.

Le 10 Octobre 2018 à la MARPA il y aura le loto intergénérationnel dans le cadre de la semaine bleue.

M. Christophe SERRE et Mme Carole BERGERI tiendront leur permanence le vendredi 26 octobre 2018 de 15h à 15h45.

Mme FRONTY demande un accès supplémentaire sur le chemin du Pijoulas. Après étude sur le terrain il est décidé de ne pas autoriser cette sortie afin d'éviter du ruissellement.

La Commission urbanisme s'est réunie le 20.09.2018 afin d'étudier le permis de construire de M. FLANDIN situé sur la zone de Montéze .

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de la commission reste sur la position des demandes précédentes qui sont en adéquation avec la carte communale.

Madame Le maire informe le conseil que la FNACA souhaite qu'il y ait un lieu identifié pour le souvenir du 19 mars 1962.

Plusieurs lieux seront proposés et un lieu sera défini au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45mns.

